

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Circulation des motos à Libreville : une réglementation s'impose

F.S.L.
Libreville/Gabon

ENCORE très peu nombreuses, il y a quelques années, dans le trafic routier à Libreville comme à l'intérieur du pays, les motos deviennent de plus en plus nombreuses dans la capitale. Il suffit de circuler dans nos rues pour en dénombrier au moins 3 tous les 100 mètres. Leurs conducteurs se déplacent, généralement, au mépris des

règles de la sécurité routière. Il faut, d'ailleurs, beaucoup de prudence aux automobilistes pour ne pas les heurter au passage, tant ils se faufilent entre les voitures sans faire attention. À l'ouverture malencontreuse d'une portière ou en cas d'arrêt, le pire est vite arrivé. Le motocycliste se retrouve projeté, et parfois dans des conditions très graves. Les nombreux accidents de la route enregistrés ces derniers temps sont, pour certains, occasionnés par ces engins à deux roues, pourtant très utiles dans les cas



Photo: Adjai NTOUOUME

De plus en plus de motocyclettes visibles dans les rues de Libreville.

Formation professionnelle : réception partielle de deux centres à Nkok



Photo: SNN

Le ministre Ngazouze et sa délégation lors de la visite des nouveaux centres.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LE ministre de la Formation professionnelle, Raphaël Ngazouze, vient de procéder dans la zone de Nkok, à la réception partielle de deux centres professionnels spécialisés dans le BTP/Bois et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). "Nous avons deux centres sectoriels aujourd'hui en phase d'opérationnalité. Nous sommes aujourd'hui venus pour une réception provisoire du bloc restauration, l'infirmierie, les plateaux sportifs et puis nous avons également fait l'acquisition des logistiques pour un meilleur fonctionnement des deux établissements", a précisé le membre du gouvernement. Pour sa part, la coordinatrice du Prodece, Nina Makandja, a

indiqué que le processus suivait son cours. "Nous sommes dans la continuité de la construction de ces deux centres sectoriels. Le 29 octobre dernier, nous avons fait une livraison provisoire des bâtiments des centres et le gouvernement avait jugé utile de rajouter des lots complémentaires pour rendre les centres plus opérationnels. Notamment la construction du restaurant qui va accueillir 400 apprenants par période, nous avons l'infirmierie moderne qui a une capacité de 1 000 apprenants avec toutes les infrastructures nécessaires." Notons que la réception partielle de ces deux centres de formation professionnelle est la matérialisation du programme de développement des compétences et de l'employabilité (Prodece) entre le Gabon et la Banque mondiale (BM).

de service de livraison rapide ou de commandes à domicile. Face à cela, une réglementation s'impose donc. À présent que les motos envahissent les rues favorisées par une économie parallèle de livraison rapide qui se développe, il importe de réglementer le secteur et de sévir en cas de non-respect de cette réglementation.

Dans la communication du Haut commandement des Forces de police nationale (FPN), le 4 janvier dernier, le préfet de police adjoint de Libreville,

le colonel Michel Kombila Kombila, indiquait que des mesures étaient prises pour lutter contre cette forme de délinquance routière. "On le constate tous dans la ville : il y a une floraison des motards. L'opération de sécurisation du Grand Libreville en tient compte dans quatre de ses grands axes", avait-il indiqué ce jour-là.

"Ce n'est pas le fait qu'il y ait des motos dans la ville qui pose problème. Mais, plutôt, le fait que beaucoup d'entre elles ne sont pas aux normes. Les motocyclistes

doivent savoir, qu'une fois en circulation sur la voie publique, il y a des contraintes qui s'imposent à eux. D'abord, ils doivent posséder un permis de conduire. Ensuite, leurs engins doivent être immatriculés. Puis, ils doivent détenir une carte grise. Enfin, justifier d'une police d'assurance. Sans oublier que le port du casque est obligatoire. Ce sont des normes élémentaires que beaucoup ne respectent, malheureusement, pas", avait ajouté le colonel Kombila Kombila.

Pourquoi la majorité des motos ne sont-elles pas assurées ?

F.S.L.
Libreville/Gabon

C'EST à la survenue d'un accident de la circulation ou d'une collision avec un autre véhicule qu'on se rend compte que la majorité des motos qui essaient à Libreville ne disposent pas d'une police d'assurance. "Les maisons d'assurance se montrent réfractaires à notre présence,

une fois que nous sollicitons leurs services", affirment, en général, les conducteurs de ces engins à deux roues. Ce que confirme Sunu assurances qui, jusqu'à un passé récent encore, assurait les motos. "Mais depuis quelques années, la Direction générale a décidé de tout stopper dans ce sens", renseigne un agent. Chez Axa assurance, le refus n'est pas catégorique. Là-bas, on n'assure que l'engin à deux

roues en cas d'incident, mais sans protéger le conducteur. Encore moins les effets ou marchandises qu'il transporte. "En général, nous leur conseillons de prendre un autre type d'assurance pour assurer leur corps en cas de dégâts corporels", indique un responsable de cette maison d'assurance. À ce qu'il paraît, les conditions sont beaucoup plus souples chez Nsia assurances ou à Ogarvie.